



## 8èmes États généraux de la recherche comptable : comptabilité et information extra-financière

Les 8èmes États généraux de la recherche comptable, organisés par l'ANC, ont eu lieu à Bercy lundi 10 décembre 2018 sur le thème : comptabilité et information extra-financière.

Le ministère de l'Économie et des Finances a accueilli le 10 décembre 2018 les 8èmes États généraux de la recherche comptable proposés par l'ANC, en présence de chercheurs en comptabilité, acteurs de la **normalisation comptable** française, européenne et internationale, directeurs financiers et comptables, analystes financiers, auditeurs et experts-comptables.

Les intervenants se sont succédés pour faire le point sur l'évolution de l'information des entreprises, dans ses composantes à la fois financières et extra-financières, et notamment sur :

Une journée riche en débats et échanges, pour un panorama des enjeux actuels de l'information extra-financière et de son interaction avec la comptabilité !

Le Président de l'ANC Patrick de Cambourg a introduit l'événement : « Nous pensons fondamentalement que nous sommes à un moment de synthèse. Il y a un véritable foisonnement d'initiatives en matière d'information extra-financière, la pratique est véritablement en train de se développer. Nous sommes à un moment clé de l'évolution de ce domaine extrêmement important et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi, il y a six mois maintenant, d'organiser ces États généraux de la recherche comptable sur la liaison, sur la cohérence, entre l'information financière et l'information extra-financière et sur l'évolution de l'entreprise objet de communication vers l'entreprise sujet de sa communication. »

Le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a salué de son côté cette 8ème édition des États généraux de l'ANC : « L'actualité démontre que la transition de notre économie vers un modèle plus sobre écologiquement, plus responsable socialement, constitue une gageure par l'ampleur des mutations à accomplir. (...) Mais c'est une chose de développer une politique de responsabilité sociale et environnementale. C'en est une autre que d'en faire un critère à part entière d'engagement et d'évaluation de la performance des entreprises. C'est bien pour faire de la responsabilité sociale et environnementale un facteur de redevabilité des entreprises face à ses parties prenantes que la France a, dès 2001, introduit un cadre de reporting extra-financier applicable aux plus grandes entreprises, qui a été enrichi à plusieurs reprises et constitue l'un des cadres législatifs de reporting extra-financier les plus complets au monde. »